

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2012

L'an deux mil douze et le treize avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BELLET Jean-Paul, BERMOND François, ELAPHOS Marie-Hélène, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane.

Absents : BRUN Barnabé, CASTAGNO Pierre (pouvoir donné à RIGAUD Serge), PINET Jacqueline (pouvoir donné à RIGAUD Josiane).

Secrétaire de séance : Mme NOISIER Françoise.

Lecture des précédents comptes rendus : Approuvés et signés.

Vote des taux communaux des 3 taxes d'impôts locaux pour 2012 :

Le maire rappelle les taux de la fiscalité communale votés en 2011 qui étaient les suivants :

Taxe d'Habitation : 9,53 % - Taxe Foncière (bâti) : 21,64 % - Taxe Foncière (non bâti) : 104,31 %

Le conseil municipal décide de les maintenir pour 2012.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Augmentation de la participation aux frais de fonctionnement de la cantine d'Aspres :

La fréquentation de la cantine toujours aussi importante, les repas étant scindés en deux services. La commune d'Aspres-sur-Buëch a pris en charge la moitié des dépenses de fonctionnement, l'autre moitié revenant à la charge des autres communes car la majorité des enfants viennent de l'extérieur. Ce mode de répartition a entraîné une hausse des tarifs conséquente pour les communes concernées.

Pour l'année 2011/2012, le coût de revient partagé entre les communes extérieures s'élève à 4 € par repas contre 2,55 € l'année précédente. Une convention prévoyant l'actualisation des tarifs annuellement est soumise à l'avis du conseil municipal.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2012 :

C.C.A.S. : Bien qu'aucune écriture n'ait été enregistrée en 2011 et que le C.I.A.S. l'ait remplacé sur l'ensemble du canton, son existence est maintenue. Le montant des crédits votés à l'unanimité est de 316 € pour 2012.

Service de l'Eau : Adopté à l'unanimité, chaque section s'équilibre pour un montant total de 21 632,86 € en fonctionnement et 42 711,79 € en investissement avec comme réalisation principale le paiement de l'étude complémentaire des NAYS qui permettra d'achever les travaux des périmètres de protection des sources.

Commune : Egalement adopté à l'unanimité, dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement pour 482 915,51 € et en investissement pour 879 703,88 € Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de voirie (éligibles cette année au financement du Conseil Général), le lancement du projet d'aménagement de la traverse du village et la poursuite du projet d'agrandissement du cimetière et la desserte du village par un accès débouchant sur la place de l'église.

Informations, dossiers en cours... :

Convention de pâturage : La proposition faite à M. BELIEN d'effectuer le broyage des branches dans les parcelles forestières communales dès la première année n'est pas réalisable, le bois n'étant pas suffisamment sec et décomposé pour être correctement concassé. Il demande à pouvoir réaliser cette opération à partir de la deuxième année et de lui établir une convention sur trois ans au lieu d'un. Le conseil municipal accepte de prolonger la durée de sa convention de deux années complémentaires.

Aménagement de la traverse du village : La région P.A.C.A. a attribué les subventions pour la première tranche de travaux ainsi qu'une enveloppe de 50 000 € par le SyME 05 dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques. La commune est en attente de la réponse du Conseil Général. Un courrier sera adressé au président afin de lui annoncer l'attribution des aides des autres organismes et lui rappeler l'importance et la priorité de ce dossier avec la réparation pressante du pont délabré.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2012 (suite).

Agrandissement du cimetière : L'enquête publique est en cours et s'achève le 11 mai à 12 h. Les personnes qui le souhaitent peuvent donner leur avis sur les registres mis à disposition en mairie.

Etude complémentaire du captage des NAYS : Le bureau d'études TETHYS vient d'envoyer son rapport final. Celui-ci est complet et bien présenté. Il en ressort qu'il faudra certainement modifier le périmètre de protection des captages de ce secteur et donc refaire une enquête publique. Les travaux envisagés dans le rapport sont estimés à 122 000 € et pourront être subventionnés, notamment par l'Agence de l'Eau. Le maire propose de former une commission afin de l'analyser dans le détail : Jean-Claude EYMERY, Françoise NOISIER et Roger CANDY se portent volontaires pour la composer.

Diagnostic énergétique : L'amélioration de l'éclairage public nécessite de faire un bilan par l'entreprise chargée de l'entretien du réseau communal. Un appel d'offre sera lancé ultérieurement pour effectuer les travaux nécessaires.

Questions diverses :

Intercommunalité : Une première réunion de la nouvelle grande intercommunalité regroupée à 37 communes s'est déroulée à Aspres-sur-Buëch avec la participation de 23 communes représentées seulement.

Affouage : Une prochaine coupe affouagère est prévue pour l'année 2013. Les inscriptions auront lieu en fin d'année 2012, les dates seront fixées ultérieurement en concertation avec les services de l'O.N.F.

Gestion de la Forêt : Le maire informe l'assemblée de la situation difficile de l'O.N.F. Le projet de réforme de cet organisme prévoit que les communes forestières seraient redevables de 2€/hectare dans le futur pour les frais de gestion, soit environ 2 000 € pour La Beaume. A ce jour la discussion est déjà bien avancée avec l'Etat. Il faudra certainement réfléchir à l'avenir sur les contrats qui seront proposés pour gérer le domaine forestier communal.

Aide sociale : Le Conseil Général a pris une délibération le 20 septembre 2011 afin de changer leur mode d'instruction des demandes d'aides sociale à l'hébergement des personnes âgées relevant du département. Ainsi depuis le 1^{er} octobre 2011 les petits-enfants ainsi que les gendres et belles-filles, veufs et veuves des bénéficiaires de l'aide sociale ne sont plus interrogés et impliqués au titre de l'aide alimentaire due par les membres de la famille à leur ascendant. Cette évolution a été adoptée dans le but d'apaiser les familles contraintes de solliciter l'aide sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Les conseillers,

	NOISIER Françoise.
--	--------------------